



ARR_0019_2026

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME AURÉLIE MARCHALOT EN QUALITÉ DE RESPONSABLE GEMAPI ET BIODIVERSITÉ

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°54-2026 du conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire à la Présidente en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

CONSIDÉRANT la position occupée par Madame Aurélie MARCHALOT en qualité de Responsable GEMAPI et Biodiversité,

ARRÊTE

Article 1 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°41-2025

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Aurélie MARCHALOT en qualité de Responsable GEMAPI et Biodiversité,, sous l'autorité de la Présidente et du Directeur Général des Services pour :

-Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur le matériel du service assainissement et ordure ménagère.

- - La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 3 : La signature par Madame Aurélie MARCHALOT des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « *Pour la Présidente et par délégation, Aurélie MARCHALOT, Responsable GEMAPI et Biodiversité* ». En outre, les actes administratifs devront comporter dans les visas la mention du présent arrêté portant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

-Madame Aurélie MARCHALOT titulaire de la présente délégation

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-200065787-20260417-ARR_0019_2026-AI



Fait à Pont-Audemer, le 17 avril 2026

La Présidente

A handwritten signature in blue ink that reads 'de Andrés'.

Carole DE ANDRÉS

